

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondant, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Caillon, 13.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 20.					
PAR RICHARD PERE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	1. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	2 d au dessus	65 deg.	27 pou 9 lig.	Nord.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	4 h.			
36 n.	10 m. 33	45 n.	Nouvelle lune.	5	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 janvier 1839.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON.

Séance du 14 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. C. MARTIN, MAIRE.

Présents : MM. Durand, Faure-Peclet, Bergier, Seriziat-Carriçon, Rambaud, Falconnet, Bodin, Menoux, Tissot, Malmazet, Pons, Dupasquier, Vachon-Imbert, Dolbeau, Reyre, Brossette, P.-P. Martin, Doney, Nepple, Dunod, Seriziat, Achier, Coulet, de Vauxonne, Capelin, Dubost, Barrillon.

M. le maire lit un rapport par lequel il demande à être autorisé à poursuivre judiciairement contre le sieur G.... le paiement d'une somme formant la différence d'une folle-enchère accomplie par la ville contre ledit sieur G.... pour la mise en ferme de la location des chaises sur la promenade de la place Bellecour.

Le conseil approuve les conclusions de ce rapport.

M. le maire rappelle que le conseil a institué une commission pour la révision des plans d'alignement et de nivellement de la ville. Cette commission a demandé que deux géomètres fussent mis à sa disposition pour faciliter l'accomplissement du travail. M. le maire a reconnu la nécessité d'accéder à cette demande, et il vient en conséquence proposer au conseil municipal d'ouvrir au budget de 1839 un crédit de 2,400 fr. pour honoraires de ces deux employés nouveaux.

Cette proposition est adoptée sans opposition.

M. le maire annonce que la société des Amis des Arts lui a présenté une demande pour que la ville veuille bien coopérer par quelque somme aux dépenses considérables que nécessite l'exposition qui a lieu dans ce moment aux frais et par les soins de cette société. Cette exposition, dont l'intention et les conséquences ont une très-grande portée, mérite quelques encouragements de la part du conseil municipal.

Beaucoup de villes avatagées d'une institution semblable à celle que notre ville possède contribuent par une allocation communale à ces solennités artistiques.

M. le maire propose d'imiter ces nobles exemples, et demande que le conseil municipal ouvre au budget de 1839 un crédit de 3,000 fr. pour part contributive de la ville dans les frais de l'exposition qui dans ce moment a lieu sous la direction de la société lyonnaise des Amis des Arts.

Le conseil adopte la proposition de M. le maire.

L'ordre du jour appelle la continuation des débats sur le projet de construction d'une école de médecine.

Plusieurs membres demandent le renvoi de cette affaire à la prochaine séance par le motif que les plans n'ont pu être examinés dans le court espace de temps qui a séparé la dernière séance de celle de ce jour.

Ce renvoi est prononcé après une courte discussion.

M. Pons, au nom d'une commission spéciale, propose d'émettre un avis approuvant pour l'acceptation par la ville d'un legs de 10,000 fr., fait à l'institution des salles d'asile par feu Mlle Zoé Bontoux.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Menoux, au nom de la commission du contentieux, lit un rapport relatif à une affaire litigieuse existante entre les sieurs Bodin et consorts et la ville de Lyon.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées par le conseil.

M. Seriziat, au nom de la commission du contentieux, lit un rapport relatif à un avis demandé au conseil sur quelques legs faits aux pauvres de la ville de Lyon avec la condition que les sommes léguées seront comptées à MM. les curés et distribuées par eux sans reddition de compte.

M. le rapporteur expose que parmi le grand nombre de legs d'œuvres pies dont l'acceptation est soumise à l'avis approuvant du conseil municipal, il est arrivé souvent que les pauvres ont été appelés à recueillir, sous condition que la distribution leur

serait faite par MM. les curés sans rendement de compte. L'appréciation de cette spécialité exceptionnelle a soulevé de graves difficultés; on a demandé si l'acceptation des bureaux de bienfaisance et celle du conseil municipal étaient nécessaires en pareille occurrence. Cette question a semblé importante, et le conseil a voulu lui donner une solution précise et raisonnée.

La commission exécutive des bureaux de bienfaisance, appelée la première à donner son avis, a pensé qu'aux termes du testament l'administration des bureaux de bienfaisance devant rester totalement étrangère à la distribution du legs, elle devait se borner à accepter seulement pour la forme.

En présence d'un avis ainsi motivé, on se demande avec étonnement ce qu'est une acceptation pour la forme; car on ne peut comprendre comment on peut accepter sans recevoir. On est ainsi conduit à penser que l'administration des bureaux de bienfaisance, se croyant obligée à remplir un devoir de forme; a voulu décliner en même temps toute responsabilité pour un acte dans lequel elle n'avait qu'une passive et inutile participation. Mais la commission a pensé que MM. les curés n'ont besoin d'aucun avis approbatif pour être rendus aptes à recevoir.

Cette aptitude est le droit du principal institué; or, les pauvres ne sont pas le principal institué puisqu'ils doivent recevoir le legs des mains du curé, qui apparaît en première ligne avec d'autant plus d'indépendance et de droit qu'il est affranchi de tout rendement de compte sur la distribution ultérieure du legs.

La commission a pensé encore que les bureaux de bienfaisance ne devaient intervenir en aucune manière dans une libéralité à la répartition de laquelle ils doivent rester totalement étrangers. La loi n'a jamais voulu imposer un tel acte à l'administration des bureaux de bienfaisance, et la loi s'est montrée en cela d'accord avec les convenances. Il est en effet permis d'accepter un legs, à celui seulement auquel le legs est destiné, le premier en ordre. L'héritier qui représente l'hoirie ne reconnaît qu'un seul légataire, il serait donc dérisoire d'appeler un autre que celui que le legs concerne. Or, le curé est distributeur du bienfait, c'est lui qui doit recevoir, c'est donc à lui d'accepter, et il n'est pas besoin d'une acceptation pour forme. Et que l'on ne conçoive aucune inquiétude sur l'exécution du legs, les héritiers font toujours preuve d'un honorable empressement pour acquiescer de si nobles dettes, et si, contre toute attente, quelque motif imprévu causait un sursis à l'exécution du testament, c'est alors que les bureaux de bienfaisance, reprenant leurs droits devraient exiger et poursuivre la délivrance du legs. Telle est la marche tracée par la justice et par les convenances. La commission a pensé que le conseil devait prouver qu'il comprend en même temps les intentions de la loi et la dignité des institutions publiques; elle propose en conséquence de déclarer qu'il n'y a lieu, pour le moment, à délibérer sur les avis d'acceptation de legs dont il s'agit.

M. Durand combat les conclusions du rapport, non sur le point de droit dont il reconnaît l'exactitude, mais sur l'application qui en est faite. Il est quelquefois dangereux d'obéir trop rigoureusement à certaines déductions. Il ne faut pas se montrer plus susceptible sur la dignité des bureaux de bienfaisance qu'ils ne se montrent eux-mêmes. M. Durand développe plusieurs considérations à l'appui de son opinion, et termine en déclarant qu'il votera contre les conclusions proposées.

MM. Capelin, Menoux, Dubost, M. le maire, MM. Chinard et Seriziat prennent successivement la parole.

M. de Vauxonne ne partage pas la pensée de la commission. Il semble important, en effet, que les bureaux de bienfaisance donnent leur avis dans le cas dont il s'agit, ils sont ainsi avertis officiellement du legs, et ils en peuvent surveiller l'exécution. La formalité de l'acceptation par ces établissements n'est donc plus une affaire de forme, mais une nécessité d'ordre et de bonne administration. Les bureaux de bienfaisance sont les tuteurs spéciaux des pauvres, c'est aux pauvres que la libéralité s'adresse, c'est donc à leurs tuteurs qu'il appartient d'accepter en leur nom. M. de Vauxonne ajoute plusieurs développements

à son opinion, et demande le rejet de la proposition de la commission.

M. Durand, M. Pons, M. Bergier et M. le maire prennent successivement la parole.

M. le rapporteur Seriziat résume la discussion qui vient d'avoir lieu; il expose ensuite que la commission a longuement et soigneusement examiné l'affaire délicate dont il s'agit. Tous les arguments qui viennent d'être développés avaient été présentés et discutés dans la commission, et c'est avec réflexion qu'elle a déterminé les conclusions du rapport. On dit que les bureaux de bienfaisance doivent donner leur avis pour être ainsi avertis du legs; mais l'autorité supérieure qui, la première, est saisie de ces sortes d'affaires qu'elle renvoie aux bureaux de bienfaisance, saura bien surveiller l'exécution du testament. Et qu'importe, en effet, la vaine formalité de l'acceptation par les bureaux de bienfaisance, puisque c'est à cela que se bornerait le fait de leur intervention? Qu'ils acceptent ou non, ils n'en sauront pas davantage sur le sort ultérieur du legs, à moins qu'ils ne soient spécialement avertis. La loi survient, d'ailleurs, avec ses injonctions précises: elle appelle le curé; elle n'appelle que lui d'abord, parce que c'est lui le premier que le testateur a voulu appeler. Il y a ici déplacement de la tutelle des pauvres. Les bureaux de bienfaisance doivent intervenir alors seulement que, par des cas imprévus ou de force majeure, le curé ne peut accomplir la mission que le donateur lui a confiée. Le conseil appréciera sans doute l'exactitude et la justesse de cette opinion, et il voudra la consacrer en adoptant les conclusions de la commission.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Paris, 18 janvier 1839.

La presse ministérielle n'ose pas trop se féliciter ce matin du rejet du paragraphe de la commission qui impliquait un blâme de la politique ministérielle; tout le monde s'attendait au résultat, et il avait même été question dans une réunion de membres de la coalition de renoncer à ce paragraphe.

Il était évident, en effet, que plusieurs votes ayant consacré une espèce de bill d'indemnité sur les questions de Belgique, d'Ancone et de Suisse, un certain nombre de députés ne croiraient pas pouvoir voter le paragraphe en discussion qui blâmait ouvertement le cabinet sur sa politique extérieure.

Et cependant, malgré ce motif, nous voyons que le ministère n'a obtenu que trois voix de majorité, sept voix de plus que l'opposition. Jamais la chambre ne s'était trouvée aussi complète, car elle se composait hier de 433 votants, et il ne manquait par conséquent que 26 membres pour que la représentation fût au grand complet. Nous citerons parmi les députés qui étaient absents ou qui n'avaient pas voté la veille MM. Michel (de Bourges) et Berryer; ce dernier s'était retiré la veille après son admirable discours.

Il n'est plus personne maintenant qui croie au maintien du ministère, quoiqu'il fasse mine de tenir tête à la tempête jusqu'au vote de l'ensemble de l'adresse. Cependant on prétend que M. Molé conserve encore l'espoir de satisfaire la chambre en modifiant son cabinet. Comme ce résultat serait impraticable en ce moment, on aurait l'apparence de chercher à composer une administration toute nouvelle, et après avoir négocié pendant trois semaines, on chercherait à effrayer la chambre sur les suites d'un plus long interrègne ministériel, et l'on profiterait de cette disposition pour changer quelques-uns des membres du cabinet en laissant aux affaires M. Molé et peut-être M. Montalivet. Il est bon que la chambre soit prévenue à l'avance de cette petite conspiration, afin de pouvoir la déjouer au moment où elle se montrera à découvert.

Le langage des journaux ministériels devient, du reste, assez curieux à observer. Depuis deux jours, le *Journal des Débats* n'a pas d'autre argument pour prouver que l'on doit repousser le paragraphe de l'adresse que de déclarer que la chambre ne peut

Déjà, depuis long-temps, les autres divertissent la chaussée des éclats de leur bel esprit, de leurs jeux et de leur gaité. Les charrettes que vous voyez apportent des batelets, qu'on lance à l'eau: le plus grand nombre vers la chaussée, le reste vers divers points des extrémités. Quelques-uns ont fait le trajet de la Saône ici; mais presque tous, charpentés dans le pays, sont transportés des étangs voisins, qui de deux, qui de trois, qui de quatre lieues. Pour les construire on a pris trois planches de quatre à cinq pieds de longueur; on a cloué, de champ, les deux moins larges contre chacun des côtés de celle du milieu formant le fond, en ménageant une courbure à la proue; on a choisi de préférence le sapin; tout autre bois est trop lourd et prend trop d'eau pour glisser à l'abordage sur les sillons détrempest, qui, hormis la chaussée, frangent le pourtour de l'étang; on attache l'arrière et les flancs par des traverses, et on s'embarque là dessus, toujours en danger de chavirer pour peu qu'on ose s'incliner inégalement à droite ou à gauche. Toutes ces barquettes attendent le signal du départ; leur chasseur est à genoux à la proue, leur rameur debout à la poupe, armé de sa longue perche pour tout gouvernail et pour toute rame.

Vers la bonde, au milieu de la flottille, on voit un petit batelet gagner le large; pour aujourd'hui, ce sera le vaisseau amiral; le maître chasseur, locataire de la chasse, à lui seul en compose tout l'équipage. Il y est couché à plat ventre, la tête sur l'avant, comme un masaron, et le rempli presque dans toute la longueur; ses avant-bras et ses mains pendent en dehors, à droite et à gauche, s'agitent comme les petites roues d'un bateau à vapeur et lui font service de rames; le canon d'une canardière et ceux de plusieurs autres fusils, tout disposés pour faire feu, débordent en avant à la manière d'un petit mât de misaine.

Il faut savoir que nul n'est en droit de devancer cet équipage ni de prendre l'initiative du premier coup de feu, avant que le maître chasseur ait premièrement commencé; aussi le petit univers de l'étang a les yeux attachés sur lui. Il s'avance doucement; alors de toutes les rives l'escadrille s'ébranle vers le centre de l'étang, et toutes les embarcations, s'approchant de concert, forment bientôt un grand rond au sein duquel,

DE LA CHASSE DANS LES ÉTANGS DE L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE DOMBES.

On trouve, dans l'ancienne principauté de Dombes, une classe d'hommes n'ayant guère d'autre profession que la chasse. Celui qui embrasse cette profession passe la plus grande partie de sa vie à l'air et dans les campagnes. Son visage est triste et soucieux, demi-dur, demi-fier. Vous ne le distinguez ni par la blouse à liseré coloré, ni par la flasque en sautoir garnie en cuivre et à vis, ni par les boutons à hure de sanglier, ni par les guêtres de peau, ni par l'ouvrage de l'arme; silencieux et calme, le plus souvent il porte veste courte avec large poche sous chaque bras; dans celle de gauche, le plomb, qu'au besoin il puise à poignée, y écorche la flasque de carton noir dans laquelle il serre sa poudre. Vous n'oserez toucher à leur fusil vieux, lourd et rouillé, qui semble, pour avoir occasion de crever, attendre le moindre effort. Avaré de ses munitions, ce chasseur ne va pas les dépenser infructueusement; il ne les prodigue qu'à coup sûr, et seulement si le gibier vaut qu'il fasse ce sacrifice. Il est l'âme de ces plaines désertes, et vraiment le paysage serait incomplet et perdrait du tout si on ne le sentait en quelque sorte rôder parmi les vauzeaux, les canards, les sarcelles et tant de sauvages volatiles. Il peut, à toute heure du jour et dans chaque saison, indiquer l'affût où le gibier doit donner; lui aussi a ses augures; il interroge le moindre cri, les vestiges empreints sur la terre, le duvet que le vent fait courir et qui trahit le passage ou le séjour de l'oiseau. C'est de nos jours un représentant des peuples chasseurs, à la différence que, pour ces derniers, la chasse sur toute la terre était de droit commun, tandis qu'ici elle est une permission qu'on doit affermer.

Sachez, en effet, que les étangs sont de véritables parcs où s'élèvent et se nourrissent des populations d'oiseaux; sachez que le droit d'y chasser dépend de la propriété générale de ces parcs et accroît les revenus, et que la chasse seule d'un étang va rapporter quelquefois de cent à deux cents francs par an. Il va térer à la propagation du gibier. Il veille donc tout paternellement à l'établissement et à la tranquillité des couvées. Vous l'apercevez plusieurs fois le jour donnant le coup d'œil de surveil-

lance sur cette basse-cour d'un nouveau genre, prévenant tout bruit, toute agitation trop significative, et enfin tout ce qui pourrait faire naître la méfiance ou occasionner l'émigration. Il prend soin de familiariser et d'apprivoiser, autant qu'il se peut, ces nichées, pour qu'au jour de l'immolation elles soient belles, nombreuses et confiantes jusqu'à se laisser massacrer.

C'est ordinairement vers la fin de septembre et dans le courant d'octobre, avant que les oiseaux soient partis pour le Midi, que la chasse est publiée. Figurons-nous alors une large conque d'une lieue environ d'étendue en tous sens et remplie d'eau, tel est l'aspect de l'étang. Sur la surface, comme d'un fond argenté, se détachent d'innombrables mouchetures noires et brillantes que de plus près nous voyons grossir et changer de forme; mais rarement nous approcherons assez du rivage pour nous en faire une idée bien nette. Seulement, lorsque ces mouchetures viennent parfois à s'élever au-dessus des eaux, aux ailes éployées vous reconnaissez des volatiles; mais, quand elles se sont replacées, elles apparaissent comme des points noirs, et vous les perdez bientôt dans la multitude. En prêtant l'oreille, le vent vous apporte des cris vagues et mêlés que couvrent parfois les canards du son saccadé de leur assourdissant monosyllabe.

Au jour indiqué, de jeunes chasseurs en mise de chasse, cherchant distraction et bruit, fusillant au long des buissons pour la jouissance même du tapage au moins autant que pour giboyer, étourdis, légers, décidés à s'amuser à tout prix et à y prendre peine, arrivent les premiers au rendez-vous. Ils devancent l'heure. Si rien se faisait sans eux! A côté de ceux-ci il en est bon nombre qui n'ont pas tant l'air à la joie qu'aux affaires: on voit qu'ils viennent à l'étang à peu près comme à la journée; ils spéculent encore plus qu'ils ne s'ébattent; ils sont à l'heure ni plus ni moins, et ne s'arrêtent que bien peu aux passe-temps des autres; tout au plus disent-ils le nécessaire pour demeurer dans les termes de l'urbanité villageoise; d'ailleurs ils vont droit aux postes qu'ils savent offrir plus de chances de profit, et s'y plantent, c'est de coutume, tout autour des bords. Ces canons de fusil rouillés perçant de distance en distance à travers les genêts désignent leurs stations: ils demeurent là dans l'attente. Tels sont la plupart des chasseurs de profession.

pas blâmer et louer en même temps le ministère. « La chambre, dit cette feuille, n'avait rien démenti en rejetant l'amendement de M. Amilhou; seulement elle avait refusé de s'associer à un éloge trop général, trop exclusif du système ministériel, éloges qui avaient peut-être l'inconvénient de trop engager l'avenir. Mais si la chambre n'a pas voulu par le vote d'hier aller au-delà de sa pensée, elle n'a pas voulu non plus la contredire; elle s'était refusée à un éloge qui engageait son indépendance, elle a rejeté un blâme qui blessait sa loyauté.

On voit que le ministère est modeste, puisqu'il ne demande plus qu'on le loue et qu'il lui suffit qu'on ne le blâme pas. C'est, du reste, ce ton d'humilité que M. Molé a adopté hier lorsqu'il a réclamé le rejet du paragraphe. La chambre a bien voulu pousser la politesse jusqu'à ne pas adopter la rédaction de la commission; mais la majorité de trois voix qu'il a obtenue prouve assez qu'on saisira la première occasion de lui faire comprendre qu'il ne peut plus rester au pouvoir.

On prétend que le ministère ne veut plus présenter d'amendement que sur le dernier paragraphe. Ainsi la rédaction relative à la conversion de la rente passera sans doute sans opposition.

BANQUET OFFERT AUX DÉPUTÉS BELGES.

Les députés belges partent demain pour leur pays. Ils se rendent à Bruxelles afin de prendre part aux débats de la chambre dont ils sont membres, débats destinés peut-être à décider du sort de la Belgique. La révolution de juillet n'a pas voulu les laisser s'éloigner sans leur donner un solennel témoignage de sympathie et de solidarité en faveur de la révolution de septembre. Cinquante-cinq députés, des généraux, des artistes, des électeurs, des notabilités de tout genre, s'étaient réunis, organisés à la hâte pour offrir un banquet à MM. d'Ansembourg et Metz, députés du Limbourg et du Luxembourg; d'Hoffschmidt, aussi député, envoyé par l'association nationale belge, et de Potter, délégué du comité central de la même association.

Après un repas, présidé par l'honorable M. Laffitte, où la cordialité et l'ordre le plus complet n'ont cessé de régner, M. Arago s'est levé et a pris la parole en ces termes :

« Messieurs les envoyés belges,

« Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation, d'être venus vous associer à ce banquet fraternel, qui eût été plus nombreux encore si les limites de cette salle n'y avaient mis obstacle. Nous sommes heureux de trouver une occasion de témoigner publiquement nos sympathies pour les sentiments que les populations de la Belgique, du Limbourg, du Luxembourg manifestent aujourd'hui sous tant de formes diverses et avec une si imposante unanimité. Ces sentiments, nous ne vous faisons pas l'injure de les assimiler à de mesquines rivalités de voisinage; s'ils nous ont émus, c'est qu'ils se sont offerts à nos esprits comme une consécration nouvelle du principe de la souveraineté du peuple, principe aussi ancien que l'origine des sociétés, souvent violé, souvent méconnu, et aujourd'hui à l'abri de toute atteinte; qui a surgi radieux des barricades parisiennes de juillet 1830; que vous-mêmes avez noblement conquis au prix de votre sang dans les allées séculaires du parc de Bruxelles, et qui tôt ou tard sera l'unique base de la politique des nations civilisées.

« Pourquoi la diplomatie veut-elle mêler à une question toute de sentiment, toute de patriotisme, les arides tableaux d'une future statistique commerciale? Plus est brillante la perspective, vraie ou fautive, qu'on présente dans le lointain aux habitants du Limbourg, du Luxembourg, et plus leur détermination a de noblesse et de grandeur, et d'ailleurs les gémissements de la Pologne à l'agonie n'ont-ils pas assez douloureusement montré quel est le sort réservé aux peuples vaincus?

« A une époque vouée presque exclusivement aux intérêts matériels, et journalièrement attristée par de hideuses scènes de corruption, les âmes honnêtes se sentent rafraîchies, ravivées au spectacle d'une population qui se montre prête à tous les sacrifices plutôt que de renoncer à ses mœurs, à ses croyances, à ses institutions, qui dénie aux protocoles des conférences le droit de traiter les hommes comme de vils troupeaux, et d'en disposer sans leur consentement, qui ne veut pas enfin augmenter le nombre des nationalités destinées à périr.

« Sous peu de jours, messieurs les envoyés, vous vous retrouverez parmi vos compatriotes. Nous ne savons ce que vous pourrez leur apprendre d'officiellement encourageant. Dites du moins, dites partout, que dans cette France vers laquelle les populations menacées ont bien voulu porter des regards d'espérance, les diverses classes de la société, un grand nombre de membres de la représentation nationale, vous ont entourés de leurs vœux les plus ardents; dites à vos courageux concitoyens qu'unis à eux d'esprit et de cœur, nous suivrons avec anxiété les diverses phases du drame qui va se dérouler à nos frontières, presque sous les canons des forteresses de Longwy, de Thionville, de Metz. Depuis des siècles, le fait et le droit se dis-

putent le monde. Grâce à la diffusion des lumières, grâce surtout à la liberté de la presse, ce palladium de la civilisation moderne, le droit est devenu une grande puissance. L'histoire jusque dans ses périodes les plus reculées, les traités loyalement compris, la morale, l'humanité, constatent vos droits. Ayons donc confiance; présentez à vos amis comme à vos ennemis l'union, la force, la constance de vrais citoyens, et l'Europe tout entière sentira le besoin d'un dénouement.

« Au triomphe de la cause belge!

Ce toast a été interrompu plusieurs fois par de bruyants applaudissements. M. le comte d'Ansembourg a répondu :

« Messieurs, lorsqu'en 1838, au sein de la paix, il a plu à quelques hommes de disposer des populations du Limbourg et du Luxembourg, comme si les peuples étaient aliénables, sans consulter ni leurs intérêts, ni leurs affections, ni leurs croyances, ni leurs vœux, sans tenir compte des positions que le temps avait consacrées, ni des impossibilités qu'il avait fait naître, la Belgique, en courant aux armes, a tourné ses regards vers un pays plus puissant, régi comme elle par des institutions libres, et alors, envoyés par les députés des populations menacées, nous sommes venus vers lui, certains d'y trouver ces sentiments de sympathie et cet élan généreux qui toujours ont été l'apanage du peuple français.

« Messieurs, la cause pour laquelle nous combattons aujourd'hui n'est pas circonscrite dans les limites étroites d'un intérêt privé; elle est la cause de tous les peuples émancipés; c'est pour eux une question vitale, car c'est le principe de leur existence auquel tous doivent empêcher qu'on ne porte une main destructive; c'est notre indépendance, c'est notre nationalité que nous voulons maintenir à tout prix. Seuls, abandonnés à nos propres forces, nous pouvons succomber, sans doute; mais nous conserverons l'honneur.

« Et après tout, Messieurs, c'est la révolution de septembre qui défend ici la révolution de juillet que l'on n'a pas encore osé attaquer directement. Une quasi-restauration en Belgique lui porterait une atteinte funeste.

« Vous avez, Messieurs, compris cette vérité, et votre tribune nationale a retenti de nobles et généreuses paroles; la presse, cette sentinelle avancée de la liberté des peuples, n'a cessé de la proclamer. La cause de l'indépendance, de la nationalité, de l'intégrité de la Belgique, a trouvé de zélés défenseurs; leur voix a frappé l'Europe entière, et leur nom restera gravé dans le cœur de tous les Belges. Honneur à eux!

« Messieurs, le banquet auquel vous nous conviez aujourd'hui est une preuve nouvelle de la sympathie que la France voue aux peuples qui, ainsi qu'elle, ont su conquérir leur indépendance: la Belgique, forte de son droit, forte de l'union intime qui régit entre tous les pouvoirs de l'état, saura se rendre digne de cette nationalité qu'elle entend conserver; elle n'oubliera pas que persévérance et courage est sa devise.

« Accablée par le nombre, la Belgique se rappellera toujours que la France touche à sa frontière, et que si les distances n'ont permis que des vœux stériles pour l'infortunée Pologne, elle, du moins, a d'autres secours à attendre.

« Le canon tiré sous vos forteresses n'éveillerait-il pas d'anciens souvenirs? Qui pourrait croire que, froide et impassible, la France assisterait, sur ses frontières, aux funérailles d'une nationalité amie? Peut-être les ennemis de la Belgique, revenant à des sentiments de modération, reculeront-ils devant une guerre injuste; mais si, dans leur aveugle volonté, ils exigent le démembrement de la Belgique, la perte ou le déshonneur de sa nationalité, si le sang belge doit couler, rappelons-nous alors, messieurs, que, pour défendre leur indépendance, les peuples doivent former une sainte-alliance, et se donner tous la main.

« Nous accueillons avec enthousiasme et reconnaissance vos nobles paroles; nous les rapporterons fidèlement à nos concitoyens, heureux, comme nous, de votre sympathie.

« A la France généreuse!

Après cette allocution, non moins bien accueillie que la première, le président a déclaré cette manifestation terminée, et l'assemblée s'est séparée avec calme.

Le Courrier belge publie la nouvelle suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Anvers, 15 janvier, 2 heures 3/4.

« Ce matin, entre 9 et 10 heures, une division de l'armée hollandaise se trouvait placée en bataille sur l'extrême frontière entre Westwezel et Turnhout; elle était observée par deux escadrons du 1^{er} régiment de chasseurs.

Nous avons déjà annoncé hier que l'armée belge, sur la nouvelle du mouvement des troupes hollandaises, s'était mise en mesure de s'opposer à toute attaque. Ainsi l'on peut dire que les deux armées sont en présence; mais rien n'est venu confir-

plus; mais les batelets ont viré de bord, et du centre de l'étang dépeuplé, les voilà qui se disséminent vers la circonférence, rapportant encore la mort aux fugitives. Quelques-uns alors se résignent à prendre vers d'autres contrées un essor désespéré; mais à peine touchent-elles aux dernières limites de l'étang, que les chasseurs qui bordent le rivage les accueillent au départ par une vive fusillade; de manière qu'une grande partie de celles qui ont échappé à ce terrible adieu, tout effrayées, retournent sur leurs pas. C'est ainsi que du milieu on les rejette aux bords et des bords au milieu.

Après quelque deux heures de poursuites ainsi dirigées, il ne reste plus guère que les blessées ou celles qui ne peuvent se décider à fuir. Alors chaque bateau en choisit une à pourchasser. Vous pouvez la voir cinglant à la hâte. Quand elle se sent pressée de trop près, elle s'envole à propos si elle est prudente; sinon le plomb la devance, et ses ailes noires, agitées des derniers frémissements de la vie, frappent vainement les eaux de battements convulsifs.

Que fait depuis le temps ce chasseur qui ajuste? Fera-t-il feu ou non? Comme il a l'air désappointé! Par une plongée adroite, sa proie s'est évanouie à ses yeux stupéfaits; il guette pour se dédommager l'instant où elle va surgir; il n'attend pas longtemps. La voilà à fleur d'eau qui se pavane derrière lui; à peine il l'a perçue, qu'aussitôt il fait force de rames; vous le voyez déjà en joue... Elle plonge de nouveau, et cette fois encore elle a déconcerté son avide espérance; il l'épie alors d'un esprit dépit; mais à ce coup, tardive à la fuite, il l'a blessée. Avec quelle précipitation il court la saisir! Déjà il étend le bras, sa main touche au plumage; d'un dernier effort elle est parvenue à s'enfouir sous l'eau, et lui, dans son élan pour l'atteindre, oublieux de la légèreté de son navire, s'est jeté trop ardemment de côté; la nacelle a chaviré, et le chasseur, à cette heure, grouille au milieu de l'étang avec son batelier, pêchant d'abord le bateau, puis la perche, puis les fusils, puis les flasques, puis la carnaissière, puis enfin toutes les pièces de l'équipement; ce pendant les confrères de rire haut et clair, et de gloser malicieusement sur le tout à qui plus, et les naufragés de s'entrequereller, de s'attribuer réciproquement la cause de leur mésaventure et de prêter encore leur mauvaise humeur à la risée universelle.

mer ce qu'on avait annoncé de violations de territoire et de patrouilles enlevées.

La chambre des représentants belges devait tenir séance hier mardi, et l'on s'attendait à quelque interpellation; mais à trois heures, 39 membres seulement ayant répondu à l'appel nominal, la séance a été renvoyée au lendemain.

On lit dans le journal hollandais le Handelsblad :

Francfort, le 10 janvier.

Sous peu de jours il sera décidé si un corps d'armée de la confédération germanique sera mobilisé; cela dépend encore toujours de l'attitude que la France prendra, à savoir si elle veut se rallier aux quatre autres puissances, ou si elle veut se faire un jeu de la Belgique. Ici, dans notre Allemagne si calme, on ne croit pas le moins du monde qu'un changement de ministère à Paris puisse compromettre la paix de l'Europe. Tout ce que les Belges pourraient obtenir de M. Thiers serait une prolongation du délai. Dans ce cas, l'affaire pourrait peut-être se trainer encore en longueur. D'après des informations provenant de source authentique, on peut assurer qu'en cas de besoin 120 à 140,000 hommes de troupes prussiennes pourront être rassemblés sur les frontières de la Belgique, et même y entrer, en moins de trois semaines, et en quatre à cinq semaines, ce nombre pourrait être doublé. L'itinéraire des régiments destinés pour les frontières belges est déjà arrêté. Il ne faut qu'un signal pour mettre tout en mouvement.

PARIS ET LA FRANCE.

M. Louis Blanc, ancien rédacteur en chef du *Bon Sens*, publie l'article suivant dans l'*Ere nouvelle*, journal démocratique qui vient de se fonder à Aix :

Imaginez un champ; au lieu de l'ensemencer dans toute son étendue, on s'est avisé d'entasser la semence en un seul point où elle ne germe pas précisément parce qu'elle y est entassée. Ce champ, c'est la France; ce point, c'est Paris.

Voyez Paris. C'est là que viennent aboutir par d'invisibles liens tous les pouvoirs, grands ou petits, répandus dans la société. Mais aussi quelle cohue d'ambitions luttant de ruse et d'audace! Quel croisement d'intrigues! Quelle mobilité résultant de la nécessité de faire une part dans la curée des faveurs à tous ceux dont il faut prévenir les agressions ou conjurer les rancunes! Et dans cette mobilité qui montre si souvent au peuple les vaincus de la veille devenus les vainqueurs et les héros du lendemain, quel déplorable appel au scepticisme politique!

Mais la concentration des pouvoirs amène celle des richesses. Ici, toutes les merveilles du luxe; à côté, toutes les misères qui le mettent en relief. Le vice est ici un Protée qui se plie à toutes les positions et revêt toutes les formes. Raffiné sur le boulevard, il est crapuleux dans la Cité. L'extrême opulence l'enfante comme l'extrême misère, et on le retrouve partout avec l'ennui chez les uns, avec la faim chez les autres, avec le malheur chez tous.

Vous appelez Paris la ville des arts, le foyer des lumières, le théâtre inévitable où doivent venir parader les grands talents! J'admire votre erreur. Paris absorbe; il ne rayonne pas.

Qu'on me dise pourquoi ce grand poète fait de mauvais romans, pourquoi ce grand peintre passe son temps à dessiner de misérables vignettes. Dans la solitude d'une ville de province, ce poète aurait peut-être égalé Corneille, et ce peintre aurait continué Géricault. Mais ici est-ce qu'on a le temps d'être un grand homme? Hélas! qui sait le nombre des nobles et vigoureuses intelligences qu'ont perverties la manie de l'imitation, l'amour du gain, la tyrannie de la mode, l'impatience du succès! Là où la foule est si grande, on craint à chaque instant de se voir étouffer; l'important n'est pas d'être, mais de paraître, et l'on met à acquérir sa réputation le temps qu'ailleurs on aurait mis à la mériter.

Aussi, dans la classe des gens de lettres par exemple, comme chacun cherche à se distinguer de son voisin! avec quelle bassesse on rampe jusqu'à sa renommée, et quel effacement avec quelle impudence on lui livre assaut! Ecrire sagement serait difficile: on s'étudie à être extravagant en prose et en vers. La vérité serait fade; on vit sur l'abus du paradoxe. Il n'y a plus de marguis; les Mascarilles abondent. Il est si aisé, et, là où l'on ne respecte plus rien, il est quelquefois si profitable d'être ridicule! Comme au temps du danseur Marcel et de Jean-Jacques, la réserve et la modestie ne seront bientôt plus que des vertus de niais. De là ce débordement d'odieuses doctrines où nous voyons ébranler chaque jour toutes les notions de la morale et du goût. De là ces monstrueux écrits qui n'ont d'égal à leur cynisme que le scandale de leur impunité. On veut faire de l'effet. Quand ces sottises-là ne se paient pas assez cher, elles rapportent à la vanité; c'est autant de gagné. L'autre jour, une feuille politique trouvait fort mauvais qu'on ouvrit des hôpitaux pour de vilains boiteux et de vilains bossus, tandis qu'on laisse exposées aux in-

chassé petit à petit de tous les bords, le gibier, sans être encore effrayé, se concentre et s'entasse toujours de plus en plus. Les zélés d'entre les chasseurs, seuls dans leurs nacelles, s'y couchent comme le maître-chasseur, et de leurs mains faisant patte d'oie, s'acheminent d'un mouvement presque insensible. Il faut ces précautions pour surmonter la vigilance des farouches canards; encore a-t-on soin de suspendre de temps en temps ce timide remuement, à mesure qu'on peut s'apercevoir qu'ils en prennent ombrage.

Déjà, dans le lointain, on croirait le bateau amiral au milieu des oiseaux. Trompé par la distance, on lui en veut de n'avoir pas encore ouvert le massacre; mais il étudie et choisit à tirer les plus précieux gibiers, ceux surtout qui, peu endurants, vont disparaître au premier feu, et qu'il doit atteindre ou échapper à ce premier coup. Cependant sur les bords et sur la flottille l'attention devient extrême. Il y a là un instant où l'on ne peut se défendre d'une vive impatience. Enfin l'éclair a brillé, la fumée en a enveloppé l'éclat, et la détonation nous arrive; aussitôt les étincelles jaillissent de toutes parts; les explosions répétées retentissent partout; plusieurs milliers d'oiseaux ont pris la volée à la fois et s'agitent en un grand nuage au milieu de la fusillade circulaire et de la couronne de fumée qui s'étend sur le cercle décrit par la ligne des bateaux. Déjà, à perte de vue, dans le ciel, le front de la colonne des canards s'est brisé en angle et fend fièrement les airs; d'autres espèces, à tire d'ailes, fuient en débânde dans toutes les directions, après avoir essuyé le feu des batelets.

Avez-vous vu du haut des airs, à l'instant où il touchait à l'innaccessible région, ce canard attardé, subitement coupé dans son vol, dégringoler du milieu de sa compagnie, la tête, les ailes et les pattes pendantes, et retomber à pic sur la nacelle d'où lui partit la mort?

Or, plus d'un millier de morelles, nées parmi ces roseaux, ne veulent qu'à la dernière extrémité quitter les lieux qui les virent éclore. D'un vol horizontal et presque toujours à portée de fusil, elles franchissent la barre des chasseurs, et, passant sur leurs têtes et par leurs armes, vont se réfugier loin derrière cette barrière meurtrière. Elles s'y abattent, et, levant une tête vigilante, voguent avec l'espoir que le danger ne les poursuivra

Pour comble, en vidant l'eau du carnier, une belle morelle tenue pour morte, ranimée par la fraîcheur du bain, glisse de leurs mains déçues, et s'infiltre sous les herbes et dans la vase, et eux, tout confus au milieu de tant de tribulations, se regardant piteusement, tiennent toujours beau jeu aux goguenards.

Enfin, chargeant sur l'épaule tout le matériel, dans l'eau et dans la boue jusqu'à la ceinture, il leur faut décidément s'atteler à la nacelle qu'il n'est pas possible d'enjamber sans la faire sombrer. Il faut la remorquer à travers le quart de l'étang jusqu'au plus prochain rivage. Parvenus à travers le quart jusqu'au plus prochain rivage, parvenus à la rive, ils se traînent à demi sur la grève, et, pour éviter les raillards ou les discours de condoléance, comme aussi pour sécher leur accoutrement, et méditer plus à l'aise sur les plaisirs de la chasse, ils gagnent à grand train la plus voisine habitation.

Cependant, le reste des bateaux en désordre, las de poursuites de plus en plus infructueuses, a regagné peu à peu la chaussée; d'autant plus vite que les chasseurs, à genoux depuis tantôt deux heures, sont tous désireux de changer d'attitude. Bientôt l'escadrille est ralliée vers la bonde, et, tandis qu'elle achève de s'amarrer, le cordon des fusiliers descend à la file le long des bords pour être témoin de la distribution du butin.

Déjà sur la pelouse, à côté de leur bagage de chasse, les chasseurs des bateaux ont, en petits tas, déposé leur gibier et se délassent auprès. On compte souvent à cet étalage quatre à cinq cents pièces. Selon l'usage, le maître chasseur partage par moitié tout ce qui a été tué sur l'étang, il emplit un sac du produit de ce partage et l'expédie sur les marchés voisins. Chaque chasseur de bateau emporte la moitié de son gibier, tandis que ceux des rives conservent sans prélèvement le fruit de leur adresse.

Ce jour-là, il y a d'ordinaire dans les environs quelques diners où les principaux chasseurs réunis épuisent les récits de vénerie, et où les naufragés gardent le silence.

Ce pendant l'étang, redevenu solitaire, ne possède plus que quelques morelles échappées du massacre, et celles qui déjà sont revenues de l'exil momentanément où le danger les avait com-

M. DELESPAUL: Je suis étonné que M. le garde-des-sceaux et M. le président du conseil n'aient pas répondu hier à la question posée par mon collègue M. Desjoubert sur les lenteurs du procès du général Brossard. (Vifs murmures au centre.)

M. BERNARD: C'est le général Brossard lui-même qui retarde la procédure par la demande qu'il fait sans cesse de nouvelles commissions et de nouveaux témoins.

La chambre passe au vote du paragraphe 10.
Il est quatre heures et demie. La séance continue.

Faits Divers.

CLERMONT-FERRAND, 11 janvier. — Aujourd'hui vendredi, vers une heure de l'après-midi, des soldats du 52^e sont venus chercher à la préfecture les deux pièces d'artillerie appartenant à la garde nationale, et les ont emmenées au quartier.

Nous ignorons le motif de ce transport, au sujet duquel la population de notre ville se livrait à divers commentaires. Il est difficile cependant de trouver une attitude plus calme que celle de Clermont en ce moment.

— Le 9 du courant, un tailleur de cette ville, M. S..., atteint d'aliénation mentale, s'est fait sauter la cervelle avec son fusil de garde national.

(Gazette d'Auvergne.)

— On écrit de Nogent-le-Rotrou, 11 janvier:

Un assassinat, commis en plein jour, vient de répandre l'épouvante et l'indignation dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Le 6 de ce mois, vers midi, le domestique du sieur Gosselin, cultivateur des environs de Nogent-le-Rotrou, revenait du marché de Châteauneuf, dans la voiture de son maître; il suivait la grande route de Nantes, cheminant tranquillement vers Nogent-le-Rotrou. Arrivé près de la Loupe, vers le point de jonction des départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir, il rencontra un jeune homme en blouse suivi d'un chien, ayant à la main le bâton à tire de cuir, qui est le signe distinctif des toucheurs de bœufs du Perche.

Cet inconnu, qui paraissait marcher à grande peine, pria le domestique de lui accorder une place dans sa voiture, ce que celui-ci s'empressa de faire. La conversation s'étant engagée, l'inconnu sut bientôt que son compagnon était porteur d'une assez forte somme d'argent contenue dans un sac; cette indiscretion devint fatale au malheureux domestique. Le toucheur de bœufs lui tira, à l'improviste et à bout portant, un coup de pistolet dans le ventre; puis il s'enfuit à travers champs, après avoir dévalisé sa victime.

M. le procureur du roi de Nogent-le-Rotrou, ayant été instruit de cet attentat, expédia immédiatement les agents de la force publique avec le signalement du coupable, dans les diverses directions où l'on devait espérer l'atteindre, et lui-même se transporta sur les lieux avec le juge d'instruction. L'extrême promptitude de ces mesures et le zèle intelligent de la gendarmerie avaient amené, dans la nuit même, l'arrestation de l'assassin, qui s'est vu saisir à Montlondon dans une auberge, au moment où il allait monter dans la diligence de Paris.

On assure qu'après un long interrogatoire, et qu'après la découverte du pistolet par lui jeté dans une des haies qui bordent la route, il a avoué son crime. On espère sauver les jours de la victime.

— Il n'est point toujours sans danger de faire son commerce en conscience, et en voici la preuve. Tous les élégants connaissent M. Delignou le coiffeur, et n'apprendront pas sans intérêt que pour le mieux de leur chevelure, M. Delignou vient de se faire manger par un ours. Heureusement l'artiste n'est mangé qu'à demi, et voici comme.... Il y a un proverbe qui dit: « Pour faire un civet prenez un lièvre. » Jusqu'à présent cependant beaucoup de gens supposaient que l'ours était ce dont on se servait le moins pour faire la pommade de ce nom. Et pourtant l'on se trompait. Avant-hier, un ours superbe débarqua à la barrière du Trône: on fit cercle autour de la bête, d'honnête dimension. A qui donc était destiné ce quadrupède peu sociable? M. Delignou qui survint apprit avec curiosité que l'animal lui appartenait et venait de Suisse dans la capitale tout simplement pour se changer en pommade. Sur ce, l'on conduisit l'ours bien attaché dans une cour voisine, et un boucher se mit en mesure d'abattre le grognard comme un veau ordinaire. Mais l'ours, avec son caractère mal fait, prit la plaisanterie de travers, et à demi assommé, brisa ses liens et se jeta, non sur le boucher, mais sur le coiffeur. (Niez le discernement de l'ours!) Delignou, fort ému, sauta promptement sur un mur, mais pas assez vite pour que la bête ne l'eût happé par le pan de sa redingote. De la redingote l'ours passa... vous devinez où. Heureusement l'ours était, je vous l'ai dit, à demi consumé, mais cependant mordait encore de son mieux, si bien qu'on eut toutes les peines imaginables à retirer le pauvre Delignou des pattes de sa bête. Depuis hier le coiffeur

est dans son lit, et l'ours est pendu en triomphe aux fenêtres de son salon. Riez donc maintenant de la pommade d'ours!

— On écrit de Londres:

« Dimanche dernier, un tigre du Bengale s'échappa, à sept heures du soir environ, de la ménagerie de Wombwell, et alla se promener fort tranquillement au milieu de Commercial-Road, l'une des rues les plus fréquentées de Londres. Tout-à-coup un individu nommé Thomas, qui passait à côté de lui, s'aperçut qu'un pareil animal ne pouvait pas être un animal domestique, et, le prenant pour un ours, se sauva à toutes jambes, en criant: « Un ours! un ours! »

« Avertis par ces cris, les policemen s'empressèrent de courir dans toutes les directions, afin de prévenir ceux qui allaient de ce côté de s'enfuir au plus vite. Cependant le tigre royal continuait sa promenade, et il paraissait s'occuper fort peu de l'effroi qu'il causait, quand il se rencontra face à face avec un gros mâtin. S'élançant aussitôt sur lui, il le jeta à terre d'un léger coup de patte, le tua d'un second coup, et s'étant amusé quelques instants avec son cadavre, comme un chat avec une souris, il entra dans un petit jardin dont la porte était ouverte, pour dévorer sa proie.

« Enfin, avant qu'il eût achevé son repas, un policeman, plus hardi que les autres, osa venir fermer la porte du jardin, et un quart-d'heure après, l'animal, saisi à l'aide d'un nœud coulant, et convenablement garrotté, était, à la grande satisfaction des habitants du quartier, mais à son grand mécontentement, réinstallé par ses gardiens dans la cage de fer qu'il habitait déjà depuis plusieurs années. »

Chronique judiciaire.

— On appelle la cause de M. le procureur du roi contre Pestel. Une voix de stentor, dans l'auditoire: Postel! voilà Postel!... Qu'est-ce que cela, Pestel?... Postel et Pestel, ça se ressemble-t-il? Poste et Postel!

M. le président Perrot de Chezelles: Conduisez-vous plus décemment devant le tribunal!

Postel: De quoi? Rien! me v'là, mais je ne me connais pas.

M. le président: D'abord, passez au banc.

Postel: J'en appelle au président, je ne veux pas du banc, j'ai des bancs... Parlez, je suis là, je ne me connais pas.

M. le président: Pourquoi ne vous connaissez-vous pas?

Postel: J'ai bu, j'ai bu, bu! bu! Ah! ma femme m'accuse! La voilà, ma femme!... Je peux vous le dire, c'est ma femme, et elle m'accuse!

M. le président: La cause est remise à huitaine.

Postel: Je ne veux pas! je ne veux pas! Ma femme m'accuse!... Les témoins sont là; qu'un d'eux vienne me retenir! Je ne me connais pas! Retenez-moi, retenez-moi! (Saisissant le greffier par sa robe.) Retenez-moi donc!

Le greffier: Allez-vous-en, vous reviendrez dans huit jours.

Postel: M'en aller! Ah! je vois ce que c'est; on croit que je suis sot. Si je suis sot, qu'on me juge, qu'on me condamne, qu'on me brûle et qu'on m'expose.

Un garde municipal est obligé de s'approcher de Postel et de l'arracher du banc, qu'il a saisi des deux mains, et d'où il ne veut pas démarrer. Enfin il cède, et jetant dans le péroire un linge blanc tout en morceaux, il s'écrie: « La voilà, la robe qu'on dit que j'ai déchirée!... Ma femme, ramasse ta robe! »

On entraîne Postel, dont les vociférations se font entendre long-temps dans le corridor.

Extérieur.

WURTEMBERG. — STUTTGART, 17 janvier. — La feuille officielle de ce matin publie une ordonnance royale en date du 11 courant, par laquelle l'assemblée des états de Wurtemberg est convoquée pour le 1^{er} février prochain, et par laquelle les membres des deux chambres sont invités à se rendre à Stuttgart le 30 courant pour faire vérifier leurs pouvoirs par le comité.

DÉCÈS DES 13, 14 ET 15 JANVIER 1839.

Jean-Baptiste-Melchior Loth, 73 ans, rentier, rue Lafont, 14. — Henri Sphel, 44 ans, brasseur de bière, cours du Midi, 51. — Joseph Poncelet, 50 ans, fabricant d'étoffes, montée du Gourguillon, 3. — Marie Bouverat, fille de défunt Etienne, 26 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, rue St-Georges, 124. — Pierre Gros, 83 ans, pensionné de l'état, rue Thomassin, 26. — Etienne Genissieu, 80 ans, rentier, rue Sala, 11. — Numa Prevost, 24 ans, commis-gérant chez M^{me} Poirier, célibataire, rue Neuve, 17. — Marguerite-Simonne Maupetit, fille de défunt, 60 ans, rentière, célibataire, rue Vieille-Monnaie, 9. — Anne Gorin, veuve Serre, 82 ans, tordeuse, rue des Tables-Claudiennes, 15. — Mathieu Ninan, 78 ans, peintre en équipages, rue Ste Claire, 23. — Adolphe Descrivan, 32 ans, écrivain, Autrichien réfugié, célibataire, rue de l'Épine, 16. — Charles-Claude Bouillard, fils de

Claude, 40 ans, horloger, place du Change. — Françoise Maugie, femme Reyne, 46 ans, fabricant de bas, rue Port-Charlet, 7. — Joseph-Jean Guyette, 65 ans, rentier, rue Neuve, 7. — Alexis Trouillet, fils de Louis, 13 ans, teneur de livres, quai d'Orléans, 37. — Anne-Jeanne Duprey, fille d'Antoine, 10 ans, praticien, rue des Farges, 2. — Marie-Françoise Revel, femme Jacquet, 49 ans, teinturier, quai St-Vincent.

Hôpitaux, 23. — Enfants au-dessous de sept ans, 5.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

La vogue immense dont jouit depuis un grand nombre d'années la Pâte pectorale de Regnaud aîné, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris, est fondée sur ses succès constatés pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements et affections de poitrine. (Voir notre numéro du 19 janvier, aux annonces.)

Douze cents certificats et une infinité de lettres de remerciements ont été adressés à M. Suissac de Paris pour son Topique coporistique, seul véritablement infaillible pour la guérison des cors aux pieds. Les pots et demi-pots portent sa signature. (Voir aux annonces.)

Nous recommandons à nos lecteurs la maison de librairie Le-comte pour l'exactitude de l'envoi de tous les journaux de Paris de la veille, rendus francs de port dans tous les départements pour douze francs par trimestre. Les abonnés peuvent, si cela leur fait plaisir, recevoir chaque jour un journal différent. — 14, boulevard Montmartre, à Paris. (Ecrire franco.)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 JANVIER.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,875	
700	750			750	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	1,010	
450	2,000	Idem.	Pont Seguin,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont de l'Île-Barbe,	1,700	
220	2,000		Pont et gare de Vaise	500	
2,360	1,000		Eclair. gaz (Turin),		
1,740	600		Eclairage au gaz, C ^e Perrache,		
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	2,500	
500	750		Eclairage au gaz, St-Etienne,	900	
1,000	700		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,150	
350	600		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	1,075	
3,000	750		Eclair. gaz (Dijon),	810	
400	700	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
320	5,000	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),	8,500	
180	2,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
134	5,000	Idem.	Fonderies (Loi. Is.) Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	5,000	
400	10,000	Juin et Déc.	Chem. de fer, Lyon à St-Etienne,	30,000	
800	1,000	Jan. et Juil.	Moulins à vap. de Perrache,	1,200	
2,200	5,000	par an.	Ce géner. mines de Rive-de-Gier,		
240	1,000	Juin et Déc.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	5,000	
	1,000	Jan. et Juil.	Min. Grang. et Cul.,	1,550	
1,500	800	Juin et Déc.	Ce des mines de l'Un.	900	

BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER

Cinq pour cent.	110 70	110 70	110 50	110 50
Quatre pour cent.	102 40			
Trois pour cent.	79 10	79 10	78 95	78 95
Rentes de Naples.	99 25	99 25	99 15	99 15
Actions de la banque.	2630			
Quatre canaux.	1250			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 20 janvier 1839. — LA JUIVE, opéra. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuilles d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES

(1266) Mardi vingt-deux janvier mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers meubles et ustensiles pour l'impression des étoffes, consistant en tables, chaises, poêle, tables et brosses d'imprimeur sur étoffes, bancs, chaudière, pots en terre pour les couleurs; le tout saisi.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n^o 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

ANNONCES DIVERSES.

LOOCH SOLIDE DE GALLOT,

PHARMACIEN, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS.

Pâte très-agréable, représentant le looch blanc, connu de tout le monde et prescrit par tous les médecins, convient pour les rhumes, catarrhes, asthmes, enrouements, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à Lyon, chez M. Buisson, pharmacien, place des Célestins. (3566-780)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)



AVIS. — C'est chez M. Aguetant, pharmacien, rue St-Côme, que l'on trouve le seul dépôt du TOPIQUE COPORISTIQUE, qui attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans aucune douleur. (790)



LA PÂTE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS, etc. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (2040)

LE FARCIN est guéri radicalement et en peu de jours par le TOPIQUE-TERRAT, autorisé par un brevet et une ordonnance royale. — S'adresser à l'auteur, quai Pelletier, 32. — Dépôt à Paris, chez M. Le-long, pharmacien de l'École royale d'Alfort, rue St-Paul, 36; à Lyon, chez M. Vernet; à Tarare, chez M. Michel; à Givors, chez M. Tournier. (789)

PASTILLES DE CALABRE,

De POTARD, pharmacien,

Guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, oppressions, irritations de poitrine, glaires; facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. — Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, et chez MM. Bonnet, place Bellecour, n^o 22; Guillemaud, confiseur, rue St-Pierre, n^o 17. (3563-788)